

Plan d'action POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE

2023-2024

À notre école

L'élève du CFER des Navigateurs se doit d'adopter un comportement respectueux et civilisé dans toutes les situations de sa vie scolaire. Aucun geste d'intimidation, acte de violence physique ou verbale, taxage ou cyberintimidation envers les pairs, le personnel ou le milieu n'est toléré à notre école. Il est primordial que l'élève contribue positivement à la création d'un milieu de vie sain et sécuritaire pour tous.

De ce fait, toute situation de violence ou d'intimidation allant à l'encontre de la sécurité d'une personne doit être dénoncée par toute personne, élève ou adulte, qui la subit ou qui en est témoin. Des actions seront mises en place dans l'immédiat.

L'implication de chacun favorise la sécurité et le bien-être de tous.

Nos résultats

En 2022-2023, des données ont été obtenues à l'aide du sondage QSVE-R afin de dresser un portrait actualisé de notre milieu. Les données recueillies démontrent que les élèves se sentent généralement en sécurité dans notre école et entretiennent des relations positives avec les intervenants. Les résultats nous ont également permis d'établir que nos priorités étaient le développement des compétences socio-émotionnelles chez les élèves et leur implication dans des activités ayant comme objectif la prévention de la violence et de l'intimidation.

En 2022-23, la mise en place d'une trajectoire d'intervention nous a permis de mieux assurer le suivi auprès des élèves concernés et de leurs parents. Nous constatons une amélioration sensible de la perception des élèves quant à l'aide apportée par les adultes de l'école. Cela nous permet également de travailler en prévention et en gestion positive des comportements.

Portrait de la situation

L'analyse des réponses de nos élèves au sondage QSVE-R nous indique que nos élèves se sentent en sécurité au CFER dans une proportion de 90%. On ne voit pas énormément d'événements de violence, mais les élèves révèlent que des insultes sont proférées. À ce sujet, 22,6% des élèves disent s'être fait insulté ou traité de nom souvent ou très souvent.



moi
j'agis

Définitions

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Ajout de services complémentaires afin d'intervenir davantage en prévention auprès des élèves.
- Ajout de surveillance dans les corridors de l'école. Engagement d'une surveillante d'élèves de 9hres à 15hres.
- Élaboration et application d'un protocole de gestion des retards et de l'assiduité scolaire dans l'école.
- Poursuite du programme de toxico en réduction des méfaits.
- Mise en place d'ateliers sur les compétences socio-émotionnelles animés par les enseignants et les intervenants auprès des élèves de tous les niveaux. Enseignement des comportements positifs à adopter dans l'école.
- Suivi de la trajectoire d'intervention.
- Affichage des différents moyens de signaler ou de dénoncer les gestes de violence ou d'intimidation dans divers endroits de l'école.

Nos actions si on constate un geste de violence ou d'intimidation

Au moment où le geste est observé :

Tout acte de violence signalé ou constaté fera l'objet d'un arrêt d'agir et une évaluation rapide de la situation sera effectuée. Selon la situation, des mesures de protection seront mises en place pour la ou les victimes.

Une consignation des événements sera effectuée. L'intervention appropriée sera déterminée par la direction en collaboration avec les enseignants et les intervenants qui sont au fait de la situation. Sachez que tout signalement ou dénonciation sera traité de façon confidentielle.

Sanctions possibles :

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires prévues dans les règles de conduite de l'école pouvant mener jusqu'à une suspension externe de l'école. La ou les sanctions seront déterminées en fonction du contexte et de la gravité des gestes posés. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions afin que ce type de comportement cesse et ne se répète plus.

Mesures de soutien et d'encadrement :

Un soutien aux victimes et aux témoins sera proposé par un intervenant de l'école. Les parents de la victime seront également contactés.

De plus, le ou les auteurs des gestes reprochés devront faire une réflexion et un geste de réparation sera exigé si la victime y consent. Un soutien sera également offert aux auteurs des gestes de violence ou d'intimidation afin de les accompagner dans la modification de leurs comportements.

Suivi :

Un suivi systématique sera assuré auprès de la victime et de ses parents. Des relances seront effectuées afin de s'assurer du respect des engagements de l'auteur et que la situation a cessé.

**VIOLENCE ET
INTIMIDATION**
100%
**PRÉVENTION
INTERVENTION**

Moyens pour dénoncer ou signaler une situation

Tous les adultes de l'école sont ouverts à la discussion et à la confiance. Les moyens offerts pour signaler une situation d'intimidation sont variés. Toute personne qui subit ou qui est témoin d'un geste d'intimidation peut le signaler à tous les membres du personnel de l'école en personne ou par courriel. L'ensemble des parents ont accès au courriel du personnel de l'école via le portail Mozaik. De plus, tous les élèves et les parents ont accès à un formulaire de dénonciation anonyme disponible sur notre site Internet (www.cfnavigateurs.ca/). Toute situation sera traitée avec bienveillance et sérieux, et ce, dans le plus grand respect de la confidentialité de la source.

Pour signaler une situation dans le transport scolaire : (418) 838-8310 poste 27739 (ASSEZ)
(418) 888-0500 (sans frais pour Lotbinière)

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

**Dénoncer ou signaler
ce n'est pas « STOOLER »**

Les parents ou les élèves majeurs peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : Intimidation@cssdn.gouv.qc.ca

Ce document a été vérifié et adopté par le conseil d'établissement le : 6 décembre 2023

**Plan d'action
Pour un milieu
sain et sécuritaire**



**Centre
de services scolaire
des Navigateurs**

Québec